



Répondre aux prochains enjeux apicoles !



Christian PONS
Président de l'UNAF

Révision de la directive européenne 2022/170 dite « Directive miel »

Pour les apiculteurs, les enjeux principaux de la révision de la Directive miel sont la lutte contre la fraude massive des miels et la préservation de leur qualité au sein des marchés européens et français. Il y a quelques années,

l'UNAF a initié un combat ambitieux pour modifier l'étiquetage des origines et permettre au consommateur de savoir d'où proviennent les miels issus de mélanges. Très critiqués au départ pour cette position exigeante, aidés par l'association Que Choisir et de nombreux élus, nous sommes tout de même parvenus à nos fins. Pour la directive, l'UNAF préconise :

- Un étiquetage de l'origine géographique précis et lisible. Pour cela, les pays d'origine doivent être inscrits en toutes lettres par ordre pondéral décroissant avec l'indication du pourcentage.
- La mise en place d'un système de traçabilité allant du producteur au consommateur.

- L'interdiction de la filtration industrielle (microfiltration), car actuellement la directive comprend la notion de « miel filtré » qui correspond en réalité à de la microfiltration. Cette notion doit être supprimée de la directive car elle induit en erreur les consommateurs qui confondent cette filtration industrielle avec la filtration réalisée par les apiculteurs pour enlever les particules de cires et d'éléments étrangers au miel.

- L'interdiction de l'évaporation ou séchage sous vide des miels. Pour s'assurer que la production de miel est entièrement réalisée par les abeilles et que le produit final possède bien les qualités attendues, il faut interdire cette technique qui dégrade le produit final en l'appauvrissant en arômes et enzymes.

- Il convient enfin de fixer un seuil minimal de présence de l'enzyme invertase. Pour différencier les miels pasteurisés des autres miels, il suffit de regarder le taux d'invertase présent dans le miel. Si ce seuil est atteint, il permet d'étiqueter avec la mention « non chauffé » ou « vierge ». Ce seuil peut être fixé à 50 unités Gontarski par kg et, pour les miels ayant une faible teneur naturelle en enzymes, à 25. Le consommateur doit ainsi pouvoir savoir si le miel n'a pas subi de dégradation thermique. Nous avons été contactés par l'équipe de M. Pascal Canfin, député européen, élu président de la Commission environnement du Parlement européen, pour nous demander notre avis sur la directive. Nous lui avons indiqué nos positions. L'aide d'Etienne Bruneau, ancien directeur du CARI, nous a été précieuse. Merci Etienne !

Miel végétal. Vous avez dit miel ?

Lors du congrès Apimondia, nous avons appris que dans plusieurs pays européens, comme en Slovaquie, se développait désormais un miel « végétal ». Lors de l'assemblée générale, Norberto Garcia, nous a présenté les conclusions d'un travail réalisé par la Commission économie apicole qu'il préside et la position officielle d'Apimondia que nous partageons. Non, le miel végétal n'existe pas !

Marché du miel

La récolte de miel en France est cette année plutôt bonne et devrait osciller autour de 20 000 tonnes. Nous nous en sortons nettement mieux que les autres pays européens où les conditions climatiques ont amplement réduit les récoltes. Malgré cela, nos collègues hongrois sont, par exemple, désespérés car ils ne parviennent plus à vendre leur production, même

à un prix non rémunérateur... En revanche, en raison de la baisse du pouvoir d'achat, des fortes chaleurs qui ne poussent pas à acheter du miel, de l'impact de l'étude européenne qui concluait à 46 % de miels suspectés d'être frauduleux et a rendu les consommateurs plus frileux, on déplore depuis le printemps une baisse des ventes, surtout en grande distribution. Pour cette raison, les conditionneurs français n'achètent peu ou pas de miel ou, peu regardants sur la qualité, préfèrent s'approvisionner à l'étranger, en Ukraine ou en Asie, avec des miels à très bas prix, à moins de deux euros...

Chez nous, il y a du stock. Les importateurs, les négociants et les distributeurs ne jouent pas le jeu. Ils boudent le miel français et ne parlent que de prix, mais pas trop de qualité du miel ni de l'utilité de l'abeille pour la pollinisation. Face à ce « fiasco », très inquiétant pour les apiculteurs qui commercialisent en vrac, où est l'interprofession ? Quelle proposition pour améliorer la situation ? Quels types de consensus entre conditionneurs et distributeurs sont-ils envisageables ? Pourtant, c'est vraiment dans ce genre de crise que le rôle d'une interprofession est normalement efficace. Si ce n'est pas le cas, aucune représentativité apicole de l'interprofession n'est acceptable car cela signifie qu'elle ne sert absolument à rien ! Oui, nous avons besoin d'une vraie interprofession à la hauteur des enjeux apicoles nationaux, mais certainement pas d'association « marionnette » avec des contrats-cadres ITSAP, ADA France pour éviter certainement des appels à projets extérieurs, etc., et bien sûr sous la tutelle et la bénédiction de syndicats généralistes majoritaires qui ne sont pas du tout des syndicats apicoles et ne représentent absolument pas l'immense majorité des apiculteurs.

A ce propos, nous avons appris qu'une structure nationale dans le collège « amont » d'InterApi vient à son tour de démissionner, la Coordination rurale. Et voilà, une de plus ! Bientôt, il n'y aura plus la moindre représentation apicole dans le collège amont d'InterApi ! Cependant, on veut nous faire avaler qu'elle est toujours représentative... Pour cela, le ministère de l'Agriculture est en train de plancher et de réfléchir sur une nouvelle façon de concevoir la représentativité du monde apicole au sein de l'interprofession (bien évidemment sans les apiculteurs ? Je pose simplement la question). Il faut sauver le soldat InterApi. Mais, soyez-en assurés, dans ce cas, nous sommes prêts, dans l'intérêt des apiculteurs, à engager le combat syndical et juridique.

Valoriser les miels, rassurer les consommateurs, un enjeu fondamental

Le Concours des miels de France*, organisé par l'UNAF et le CNTESA, connaît un succès sans précédent. Pour cette nouvelle édition 2023, ce sont plus de 300 miels qui se sont inscrits dans plus d'une vingtaine de sections. Du jamais vu ! Ils seront tous analysés par le CARI puis évalués par des jurys exigeants. Chaque participant sait que décrocher une médaille à ce concours est un gage de reconnaissance et une preuve d'excellence.

**Oui, la France est une terre de miels !
Oui, les apiculteurs français travaillent avec passion
et savoir-faire ! Oui, la diversité de nos territoires
nous permet de produire des miels très variés
et de très grande qualité !
Pour le plus grand bonheur
des consommateurs !**

(*) Pour les **nougats**, les **hydromels** et les **pains d'épices**, les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 15 novembre 2023**.